

NOUVELLES EXIGENCES DE DEVOIR DE CONSEIL ET D'INFORMATION EN ASSURANCE VIE

1/2 journée

Fiche d'inscription
sur www.caritat.fr

Juridique - Fiscal - Social

À qui s'adresse cette formation ?

Aux juristes, chargés de marketing, chefs de produits, actuaires, souscripteurs, commerciaux, courtiers, conseils en gestion de patrimoine... et à toute personne souhaitant mettre à jour ses connaissances sur les obligations de conseil et d'information en assurance vie.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les dispositions réglementaires en matière de devoir de conseil et d'information en assurance vie. Savoir adapter les procédures de l'organisme assureur et/ou de l'intermédiaire : contrôle des adhésions / souscriptions, preuve de la délivrance de l'obligation de conseil, lutte anti-blanchiment, etc.

Comment ?

Par un exposé enrichi des connaissances de terrain du formateur et complété par l'échange d'expérience entre les participants.

Quels sont les pré-requis ?

Aucun.

Qui anime cette formation ?

Xavier PÉRINNE, avocat associé, cabinet Affina Legal. Il intervient, en conseil ou en contentieux, dans tous les domaines du droit de l'assurance, tant pour les organismes assureurs que pour les établissements financiers et les conseils en gestion de patrimoine.



Qu'allez-vous apprendre ?



Questionnaire

- Niveau d'exigences en matière d'informations à recueillir du proposant (application par la directive MIF/réglementation AMF) ?
 - situation personnelle, familiale, professionnelle
 - situation financière et patrimoniale, sa connaissance et son expérience en matière financière,
 - objectif dans le cadre de la souscription ou l'adhésion au contrat
- Limites de la standardisation des questionnaires
- Refus des proposants de donner des informations disproportionnées
- Modalités de la mise en garde en cas de non communication des informations par le proposant
- Intervention de l'intermédiaire dans la collecte et le contrôle des informations

Contenu du conseil fourni

- Rappel des exigences et des besoins du proposant
- Reprise des informations manquantes
- Indication des raisons qui induisent l'adhésion ou la souscription
- Standardisation des écrits
- Forme du conseil délivré

Rapports assureur/intermédiaire

- Délivrance de l'obligation de conseil par l'assureur / l'intermédiaire
- Impact des conventions régissant les rapports entre distributeurs et producteurs (Ordonnance du 5 décembre 2008)
- Adaptation des conventions de distribution
- Nouvelles exigences en termes de contrôle des adhésions et des souscriptions par l'assureur

Impacts sur la lutte anti-blanchiment (LAB)

- Refonte des questionnaires LAB existants
- Vers un seul questionnaire : "Information L. 132-27-1 + LAB" ?

La formation en pratique...

Quand et où ?

14 avril 2010

8 h 30 - 11 h 30

Salons du cercle Républicain, Paris 1er

Combien ça coûte ?

490 € HT + TVA 19,60%, soit 586,04 € TTC.

Les frais de participation couvrent la matinée de formation, la documentation complète et le petit-déjeuner.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 47 75 92 90 - www.ewh.com.
Demandez le tarif Caritat.

Contact :
01 44 51 04 04

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue 2010.